



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-02 :

SIERC travaux d'enfouissement

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

SIERC travaux d'enfouissement

Madame le Maire demande l'acceptation des travaux d'enfouissement du programme 2024 (Le VAUMION). Le SIERC demande une délibération concernant ce projet. Madame le Maire rappelle que 70% du montant hors taxe des travaux sont pris en charge par le Syndicat et les 30% restants sont à la charge de la commune et prévus au budget 2024.

Le Conseil autorise Madame le Maire à finaliser le dossier

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à AMBLEVILLE le 05/02/2024,

Le Maire,


Martine SOREL

